



DEPARTEMENT ADMINISTRATION FINANCES PREVENTION SECURITE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Monsieur Mamadou KEITA
Conseiller municipal

Objet : Question orale : Réforme taxe professionnelle - en confirmation des éléments de réponse oralement exposés en séance du 19 décembre 2009

Monsieur le Conseiller Municipal,

Par courrier en date du 6 novembre 2009, dans le cadre des questions orales de la séance du conseil municipal du 23 novembre 2009, vous m'interrogez sur la réforme de la taxe professionnelle et sur ses conséquences sur le budget communal.

Pour vous permettre d'étayer votre réflexion avant la tenue du débat d'orientation budgétaire, je vous ai fait parvenir par courriels des 10 et 11 décembre 2009, un document synthétique sur la réforme de la taxe professionnelle et sur ses conséquences sur le budget communal et un autre relatif aux ressources fiscales – liées à la taxe professionnelle.

Conformément au rapport de présentation qui vous a été remis préalablement à la séance du 14 décembre 2009 et aux termes du débat d'orientation budgétaire, vous avez pu apprécier les impacts de cette réforme qui se traduisent par une perte de recettes conséquente et gravement préjudiciable pour notre commune.

Comme vous l'affirmez très justement, cette réforme, qui ampute durablement les ressources des communes, doit être dénoncée par l'ensemble des élus. C'est ce qu'ont fait les élus de Saint-Ouen, en informant et associant les audoniens à leur protestation.

Conscients des difficultés supplémentaires qu'engendre cette réforme, les élus audoniens continueront à mettre en œuvre un programme d'actions et une stratégie financière, conjuguant une modération de la pression fiscale pour les ménages, et une maîtrise de l'évolution des dépenses, tout en maintenant et développant les services publics en direction des audoniens, et, notamment, des plus fragiles d'entre eux.

Comme je l'ai précisé lors du conseil municipal du 19 décembre dernier, je suis favorable à la tenue d'une séance du conseil municipal consacrée à la réforme de la taxe professionnelle.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Conseiller Municipal**, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacqueline ROUILLON
Maire-Conseillère Générale